



Etude pour l'élaboration d'une stratégie économique et territoriale

Conseil communautaire
26/06/2025



Siège social et Agence Nantes : 8 avenue des Thébaudières 44800 Saint-Herblain
SIRET 503 273 088 00032 · APE 7022Z - TVA Intracommunautaire FR17503273088 -
Capital social de 113 900€ · RCS de Nantes
Agence Vannes : 2 rue de Broglie 56000 Vannes

www.praxidev.com · contact@praxidev.com – Standard : 02 28 03 92 90



LES OBJECTIFS DEFINIS AU CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE

Mettre en place un projet politique économique pour les 10 à 15 prochaines années

- Evaluation du potentiel économique endogène du territoire
- Mise en perspective du positionnement économique stratégique du territoire
- Identification et questionnement de certains projets économiques et sociaux de la communauté de communes

Traduire ce projet économique en un plan de mise en œuvre opérationnelle

- Identification des disponibilités foncières des zones d'activités communautaires existantes
- Mise en perspective des scénarios, rédaction d'un projet d'aménagement et d'un plan d'action en faveur de l'attractivité économique et territoriale

UNE DEMARCHE COCONSTRUITE

10 mois d'étude

7 temps de concertation

5 temps d'arbitrage et de validation

PHASE 1 – Diagnostic	PHASE 2 - Stratégie	PHASE 3 – Plan d'actions
16/09/2024 – COPIL lancement & 1 ^{er} atelier élus	04/02/2025 – Atelier élus sur les scénarios d'aménagement	13/05/2025 – Atelier élus sur les propositions d'actions
04/11/2024 – COPIL de fin de phase	25/02/2025 – COPIL de restitution de l'atelier	27/05/2025 – Atelier élus sur la priorisation des fiches actions
14/01/2025 – Réunion publique de présentation du diagnostic	18/03/2025 – Atelier élus sur les orientations stratégiques	10/06/2025 – COPIL de fin d'étude
	01/04/2025 – Atelier élus sur le scénario stratégique	26/06/2025 – Conseil communautaire
	22/04/2025 – COPIL de fin de phase	

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIALE STRUCTURÉE AUTOUR DE 4 AMBITIONS

- Affirmer le territoire comme une destination économique (DE) => 6 fiches actions
- Créer un écosystème favorable au développement économique (S) => 2 fiches actions
- Assurer un aménagement économique équilibré du territoire (F) => 5 fiches actions
- Agir pour les emplois et les compétences de demain => Cf. programme d'actions du CLPE Sarthe Nord

LISTE DES ACTIONS

4 ACTIONS « INCONTOURNABLES »

DE.1	Concevoir et diffuser des outils de promotion et de marketing territorial y compris à l'échelle supra-territoriale, de manière à renforcer son attractivité économique et touristique
F.1	Sensibiliser et accompagner les propriétaires et occupants des bâtiments à usage économique au sujet de la densification/intensification en prenant en compte le temps nécessaire et les difficultés pour mobiliser ces gisements
F.4	Développer une offre d'accueil (foncier/immobilier) équilibrée et différenciée, prenant appui sur les axes structurants (A11 - D323 et voie ferrée d'une part; D357 et D301 d'autre part)
F.5	Doter l'intercommunalité des moyens techniques et financiers pour assurer la maîtrise foncière
	+ les actions du Comité Local pour l'Emploi Sarthe-Nord

LISTE DES ACTIONS

6 ACTIONS « IMPORTANTES »

DE.4	Renforcer la capacité du territoire à accueillir et à accompagner des projets d'entrepreneuriat et de création d'entreprises
DE.5	Lancer une campagne de prospection de projets exogènes
DE.6	Explorer les possibilités de coopération avec les territoires voisins afin d'éviter/limiter les risques de concurrence et favoriser la complémentarité
S.1	Renforcer l'animation économique et les rencontres entre les entreprises à une échelle locale
F.2	Permettre le développement des entreprises situées hors bourg, pour permettre leur développement tout en restant autant que possible sur les mêmes communes
F.3	Développer des petits pôles d'activités (artisanat et/ou tertiaire) en renouvellement urbain dans les bourgs

LISTE DES ACTIONS

3 ACTIONS « NON PRIORITAIRES »

DE.2	Ancrer les filières de production spécifiques au territoire à partir des entreprises "pépites" du territoire (transformation agroalimentaire, maroquinerie de luxe, bois et papier, ...) et renforcer l'économie présentielle et non délocalisable (services à la personne, secteur médico-social, silver économie, ESS)
DE.3	Initier une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
S.2	Favoriser le développement de synergies inter-entreprises (client-fournisseur, coopération, groupement de compétences, ...)

FOCUS SUR 2 FICHES ACTIONS « FONCIER »

ACTION F.1 : Sensibiliser et accompagner les propriétaires et occupants des bâtiments à usage économique au sujet de la densification/intensification en prenant en compte le temps nécessaire et les difficultés pour mobiliser ces gisements

<p>AMBITION : Aller vers un développement économique équilibré du territoire</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p> <p>Par cette action, la CCGB souhaite engager un travail de pédagogie auprès des entreprises implantées sur le territoire de manière à promouvoir la densification et mettre en exergue l'intérêt (y compris économique) de mutualiser les services et les équipements (exemple : parkings, salles de réunion / conférences, services de ramassage de déchets particuliers, services de mobilité partagée entre les salariés, services de sécurité...).</p> <p>Cette action permettra également d'identifier les propriétaires susceptibles de recourir à des divisions parcellaires et les accompagner dans leurs démarches en mettant en place une démarche "test" sur 2 à 3 emplacements stratégiques diversifiés en ZAE.</p> <p>L'objectif consiste à y réaliser des études capacitaires pour un projet de réaménagement. Cette démarche doit permettre de bien identifier toutes les étapes nécessaires, les freins, les difficultés à lever pour réaliser des opérations de renouvellement urbain en ZAE. Ces démarches peuvent déboucher sur la mise en place d'OAP dans le PLUi, ainsi que sur d'éventuelles acquisitions foncières avec portage à plus ou moins long terme.</p>	<p>PILOTE : Communauté de Communes du Gesnois Bilurien</p>
<p>OBJECTIF STRATEGIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'existant 		<p>PARTENAIRES :</p>

BESOIN DE RECOURIR À DES EXPERTISES EXTERNES			COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE OU RÉGLEMENTAIRE		
Inutile	Possible	Indispensable	Faible	Moyenne	Forte
BESOIN DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES			IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FUTUR		
Inutile	Faible	Important	Peu structurant	Moyennement structurant	Très structurant
PRIORITE DE L'ACTION					
Incontournable		Important	Non-prioritaire		

Résultats et indicateurs d'évaluation :

Organiser des évènements et diffuser une plaquette de communication sur les possibilités de densification en ZAE.

Sensibiliser les entreprises à la question de la sobriété foncière et inciter aux découpages / densifications.

Mener une étude pré-opérationnelle "test" sur 2 à 3 emplacements stratégiques

Evaluation du temps passé par agent (en jours)			Dépenses externes (TTC)		
2026 : 40	2027 : 30	2028 : 30	2026 : 12 400€	2027 : 22 400€	2028 : 17 400€
Total temps agent sur la période 2026-2028 (en jours) : 100 jours Développement économique = 40 jours Urbanisme = 60 jours			Total sur 3 ans : 52 200€		
Pourcentage ETP (base 1 607h annuelles) : 0,15			Pourcentage du budget total : 7%		



ACTION F.4 : Développer une offre d'accueil (foncier/immobilier) équilibrée et différenciée, prenant appui sur les axes structurants (A11 – D323 et voie ferrée d'une part; D357 et D301 d'autre part)

<p>AMBITION : Aller vers un développement économique équilibré du territoire</p>	<p>DESCRIPTION DE L'ACTION : Cette action consiste en premier lieu à revoir la manière dont est présentée l'offre en accueil des activités économiques sur le territoire, ainsi que sa traduction dans le PLUi. Il s'agit principalement de distinguer les vocations des différentes ZAE présentes sur la CCGB : type et taille des activités à accueillir sur les différents espaces d'activités économiques : centralités, espaces économiques d'intérêt local, d'équilibre communautaire ou d'intérêt majeur.</p> <p>Cette hiérarchisation doit ensuite permettre de définir des politiques d'investissement différenciées ainsi qu'une grille de lecture des projets susceptibles d'être accueillis dans les différentes typologies d'espaces d'activités économiques. Ces critères sont liés aux éléments de définition proposés par le SCoT et à affiner à l'échelle locale.</p>	<p>PILOTE : Communauté de Communes du Gesnois Bilurien</p>
<p>OBJECTIF STRATEGIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une offre d'accueil nouvelle 		<p>PARTENAIRES :</p>

BESOIN DE RECOURIR À DES EXPERTISES EXTERNES			COMPLEXITÉ ADMINISTRATIVE OU RÉGLEMENTAIRE		
Inutile	Possible	Indispensable	Faible	Moyenne	Forte
BESOIN DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES			IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FUTUR		
Inutile	Faible	Important	Peu structurant	Moyennement structurant	Très structurant
PRIORITÉ DE L'ACTION					
Incontournable		Important		Non-prioritaire	

Résultats et indicateurs d'évaluation :

Clarifier les différentes typologies de ZAE et leur vocation préférentielle sur la CC.

Utiliser la typologie des ZAE pour prioriser les investissements futurs.

Utiliser la typologie des ZAE pour définir les critères d'analyse des projets d'entreprises et les flécher vers les espaces d'activités appropriés.

Evaluation du temps passé par agent (en jours)			Dépenses externes (TTC)		
2026 : 45	2027 : 10	2028 : 10	2026 : 0€	2027 : 0€	2028 : 0€
Total temps agent sur la période 2026-2028 (en jours) : 65 jours Développement économique = 32,5 jours Urbanisme = 32,5 jours			Total sur 3 ans : 0€		
Pourcentage ETP (base 1 607h annuelles) : 0,09			Pourcentage du budget total : 0%		



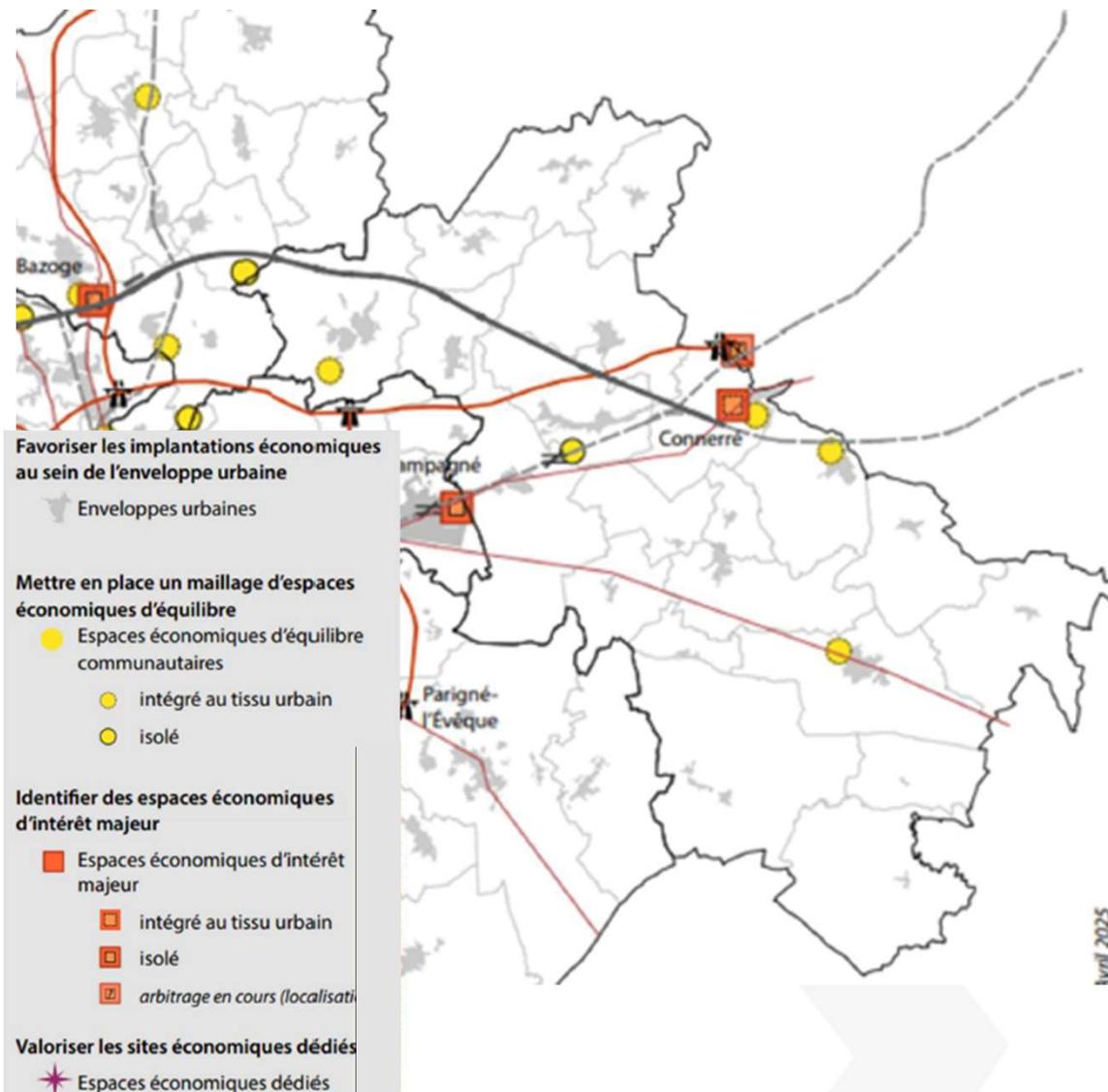
UNE DISTINCTION ENTRE LES ZONES PROPOSEES AU SCOT
arrêté le 12 mai 2025 :

- Espaces économiques d'intérêt majeur (**28 ha** max sur 2025-2036) :
 - Echangeur (15 ha)
 - Les Challans
- Espaces économiques d'équilibre communautaires (**14 ha** max sur 2025-2036) :
 - Pécardière (isolé),
 - Connerré (Sud RD),
 - Thorigné
 - Savigné
 - Bouloire
- Les espaces économiques d'intérêt local sont à identifier au PLUi et l'enveloppe foncière maximale est à y préciser

EXTRAIT DU PADD du PLUi ACTUEL (2022)

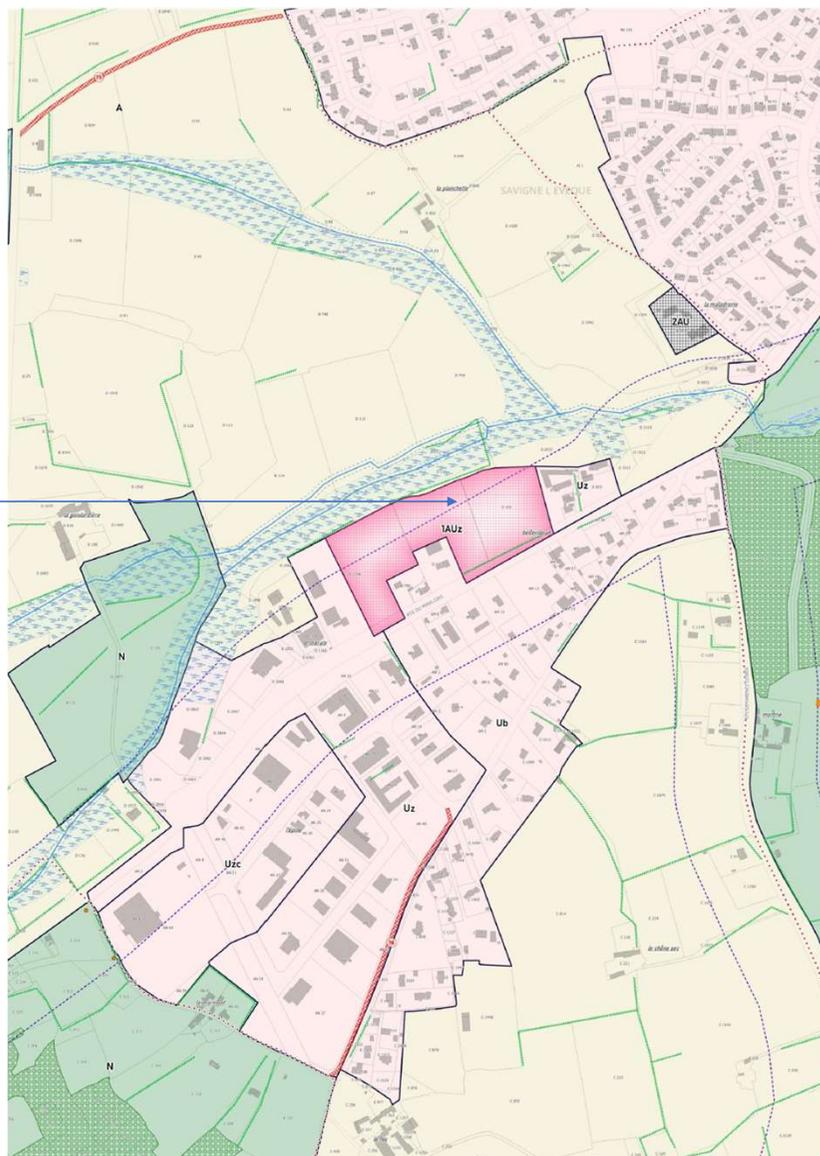
- « Les besoins fonciers maximums pour le développement économique du territoire sont estimés à **28 hectares environ (sur 10 ans 2022-2032)**, répartis de manière différenciée selon l'armature territoriale, ainsi que la requalification de certaines friches et le développement limité d'entreprises isolées »

Les 15 hectares supplémentaires affichés au SCot sont à aller chercher sur les zones AU économiques existantes ainsi que sur les zones dédiées à l'habitat



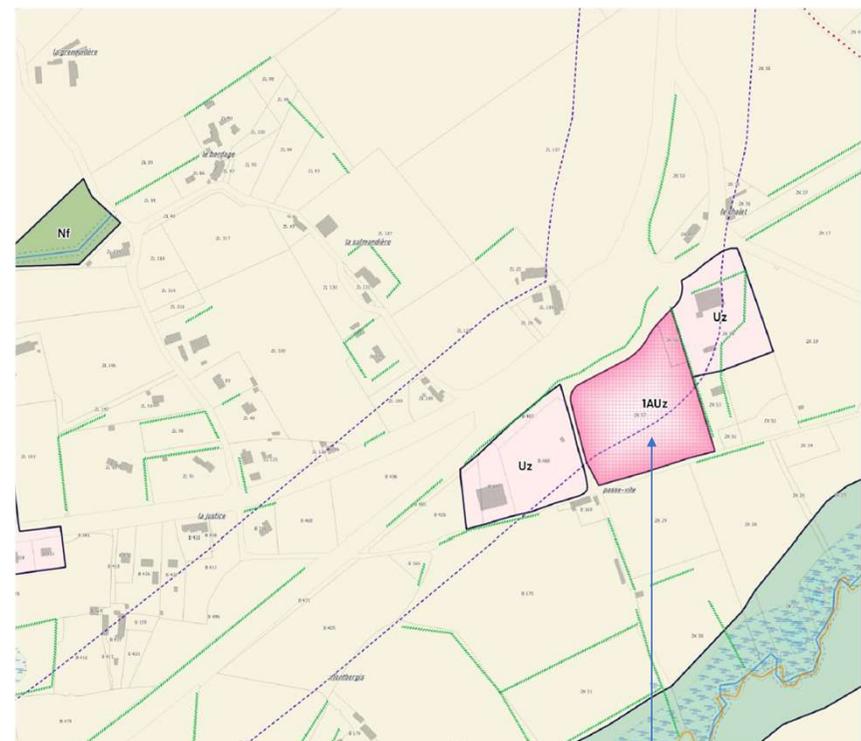
SAVIGNE L'EVEQUE

1AUz : 3,4 hectares



Un projet d'acquisition par un privé à la Pièces des Mures (terrain communal)

La partie en 1AUz à l'Épine = intérêt stratégique (terrain privé)



1AUz : 1,9 hectares

BOULOIRE

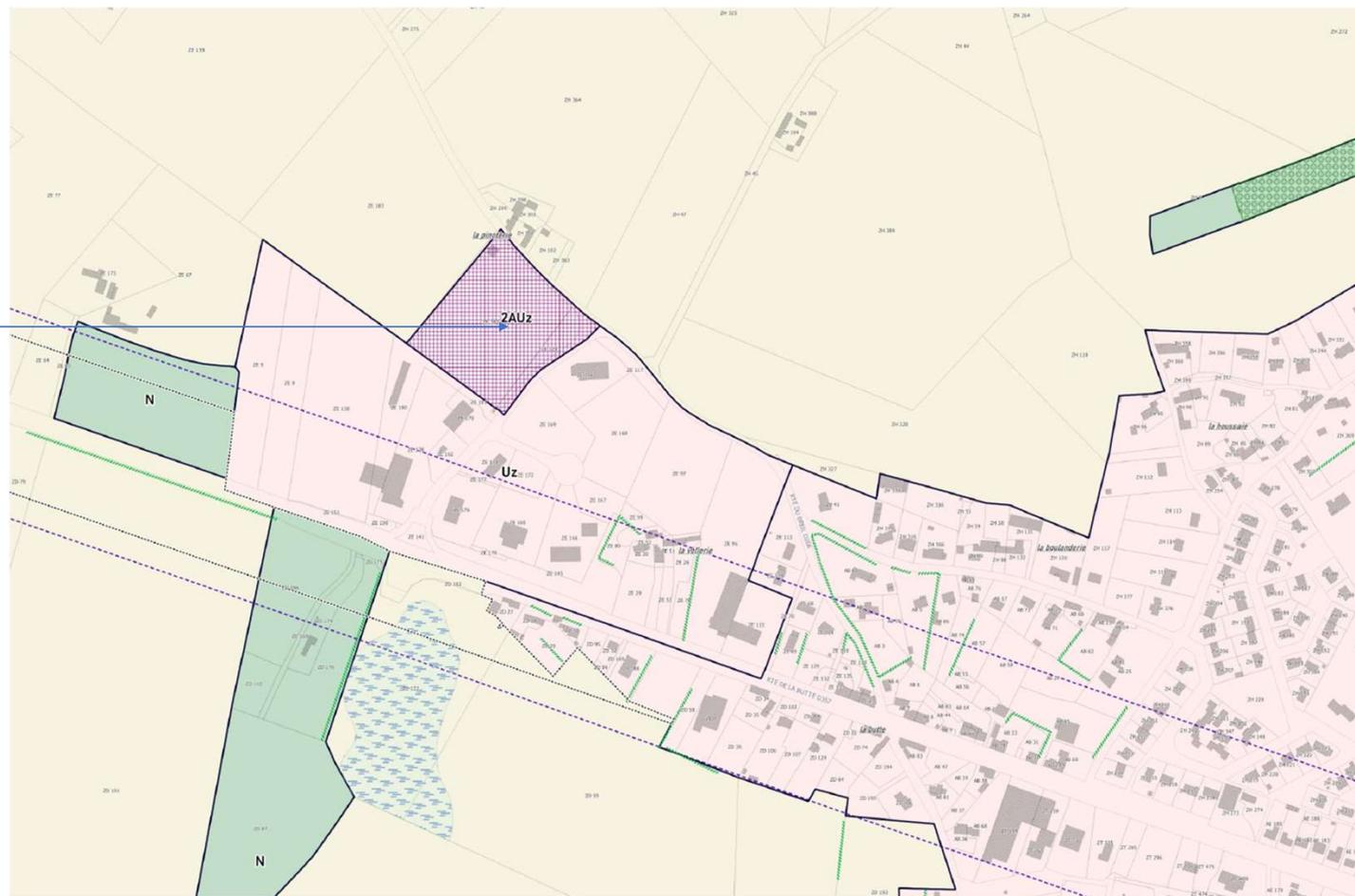
2AUz : 1,8 hectares

Approbation du PLUi le 13/10/2022

Caducité des zones 2AU : cf article L.153-31 du CU 4°

Besoin de révision du PLU pour ouvrir à l'urbanisation après 6 ans, si pas d'acquisitions foncières significatives entre-temps

> Octobre 2028 en limite de validité



LA PECARDIERE

2AUz : 7,2 hectares

Besoin de revoir le périmètre
avec une géométrie plus
cohérente sans étendre

Quelle vocation ? Entreprises
productives, supports ou
artisanales. Pas
d'implantation commerciale
« pure ».



CONNERRE

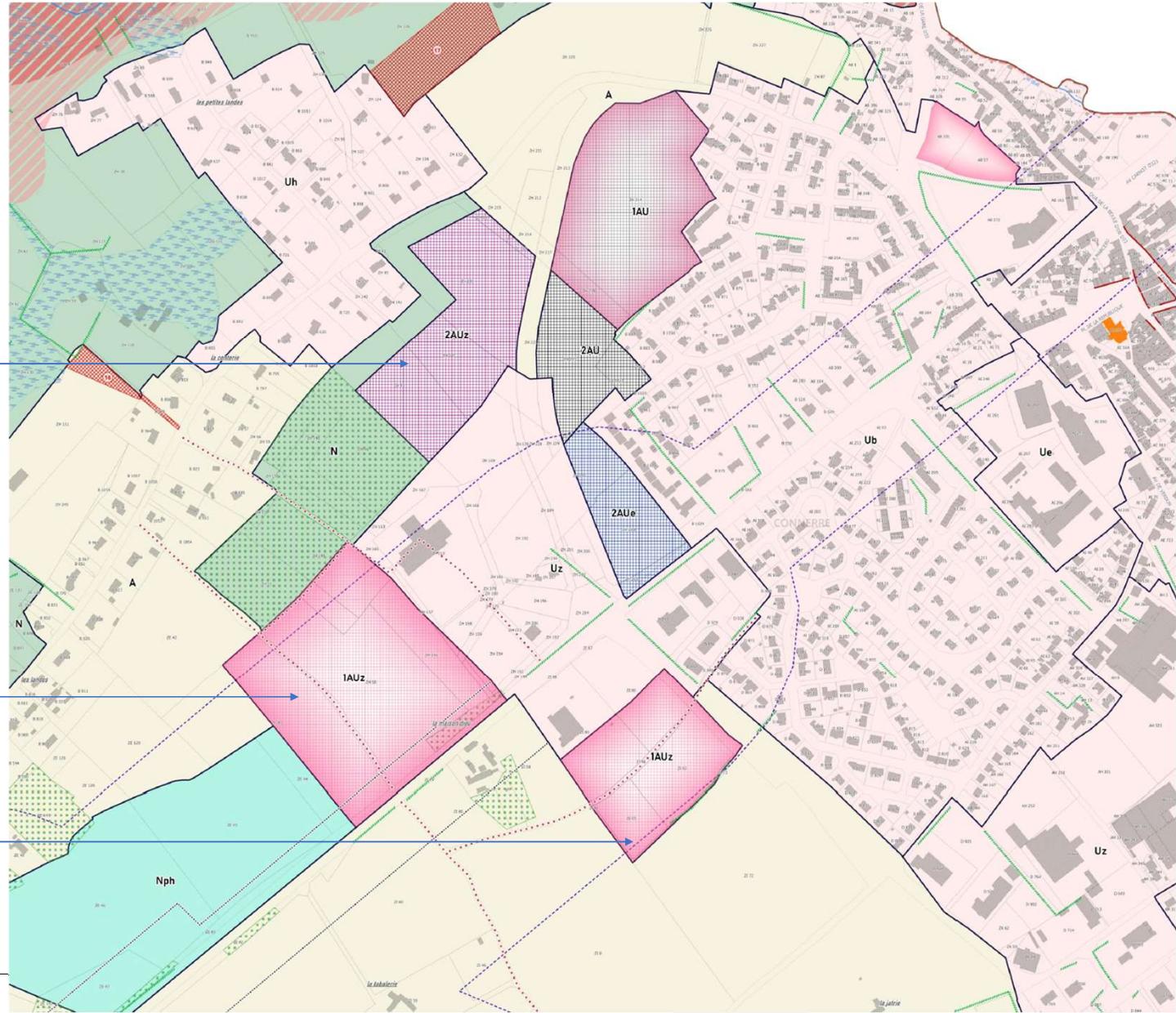
Environ 14 ha prévus en extension aux Challans et à proximité
Vocation = fonctions productives et supports à l'industrie

2AUz : 3,9 hectares

1AUz : 7 hectares

1AUz : 3 hectares

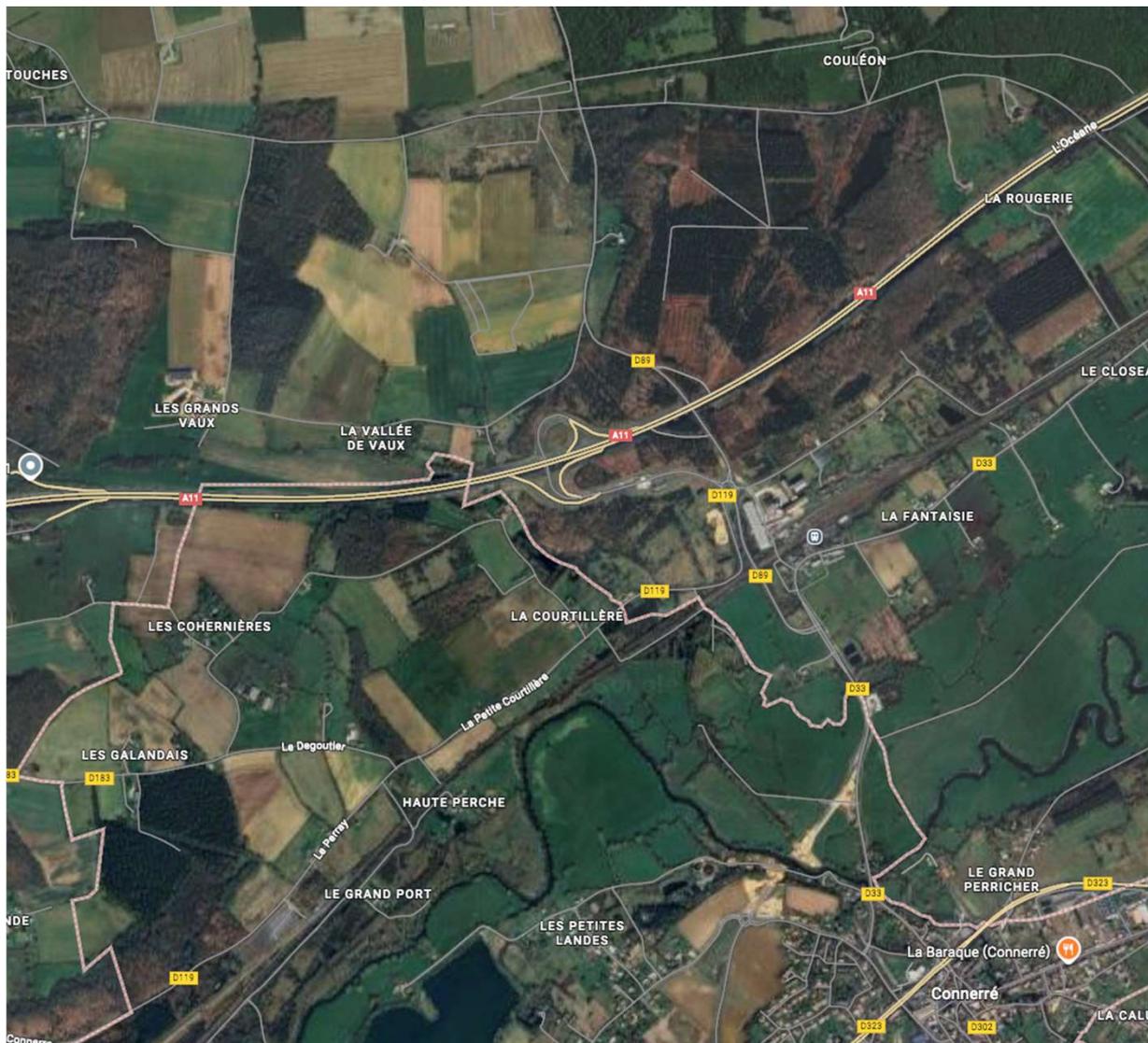
CC LE GESNOIS BILURIEN



ZONE DE L'ECHANGEUR

Environ 15 ha rendus possibles par le SCoT sous conditions

Vocation : Production et logistique entre 10 000 et 40 000 m² (vigilance / proximité de l'habitat et nuisances)

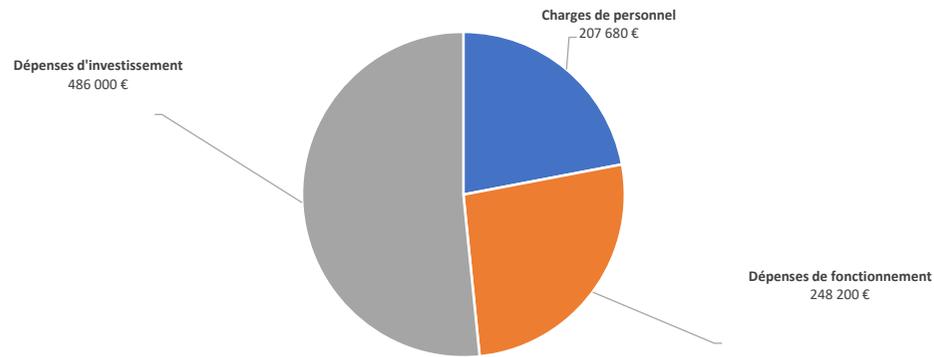


PROJECTION POUR LES SURFACES DE DEVELOPPEMENT DE ZAE

	Surface actuellement identifiée	Pistes d'orientations issues de l'étude (à confirmer lors de la future révision du PLUi)
Zone de l'échangeur (Connerré) : création d'une zone dédiée à la logistique	Pas de surface identifiée sur le plan de zonage	Environ 15 hectares à inscrire (dont 8,7 hectares potentiellement transférés en interne entre ZAE)
Terrasses du Challans (Connerré)	Réserve foncière de 16 ha pour le développement économique (14 ha zonés en réalité)	Supprimer la zone 2AUz (- 3,9 hectares) Supprimer les terrains Chessé 1AUz ? (- 3 hectares)
Extension Sud de la Pécardière	2AUz = 7 hectares	Basculer en 1AUz avec la déclaration de projet + secteur prioritaire de densification sur les parties vieillissantes de la ZAE
La Vollerie (Bouloire)	2AUz = 1,8 hectares en extension nord + des terrains non bâtis en Uz (non comptés)	Préservation des terrains en Uz et secteur prioritaire de densification Suppression de la partie en 2AUz (- 1,8 hectares)
Thorigné (Chéquinière, Grand Bonnet)	Pas d'extension	Pas d'extension mais des potentiels de densification
Savigné l'Éveque : l'Épine et la Pièce des Mûres	Réserve foncière de 3,4 hectares à l'Épine Nord Réserve foncière de 1,9 hectares à la Pièces des Mûres	Maintien des zones AU avec clause suspensive pour la Pièce des Mures (si pas d'aménagement dans les 3 ans : suppression de la zone) + secteur prioritaire d'optimisation et de densification à l'Épine
TOTAL	28 hectares maximum annoncés au PADD en besoins fonciers « maximum » 1AUz = 15 hectares 2AUz = 13 hectares	37,5 hectares maintenus en zones AU : 25 hectares en espaces économiques d'intérêt majeur (28 ha au SCoT) 12,5 hectares en espaces économiques d'équilibre communautaire (14 ha au SCoT) + 3 secteurs prioritaires d'optimisation et de densification

EN SYNTHÈSE POUR LES ACTIONS INCONTOURNABLES ET IMPORTANTES :

Décomposition du coût global du programme d'actions à 3 ans (euros TTC)

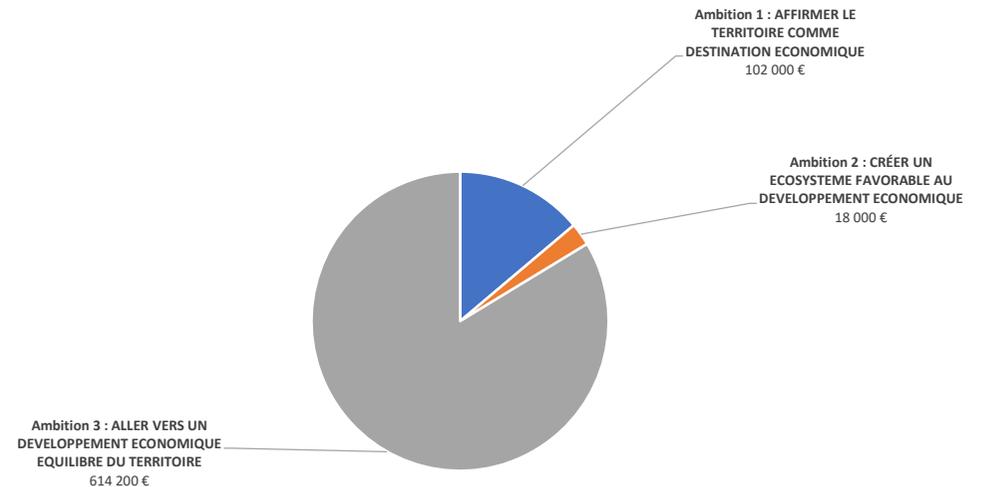


- ☐ Un programme d'actions (actions incontournables et importantes) estimé à **941 880€ TTC sur 3 ans** dont :
 - **51,6%** en dépenses **d'investissement** (création, extension de ZAE, immobilier d'entreprises...)
 - **26,3%** en dépenses de **fonctionnement** (études, animations...)
 - **22,1%** de **charges de personnel**

Ventilation des dépenses (hors charges de personnel) :

	Total des dépenses externes de fonctionnement à 3 ans	Total des dépenses externes d'investissement à 3 ans	Total des dépenses externes à 3 ans	
Ambition 1 : AFFIRMER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION ECONOMIQUE	102 000 €	0 €	102 000 €	14%
Ambition 2 : CRÉER UN ECOSYSTEME FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18 000 €	0 €	18 000 €	2%
Ambition 3 : ALLER VERS UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EQUILIBRE DU TERRITOIRE	128 200 €	486 000 €	614 200 €	84%
Total en euros TTC	248 200 €	486 000 €	734 200 €	100%

Répartition du total à 3 ans des dépenses (de fonctionnement et d'investissement) par axe



TEMPS ESTIME PAR AGENT ET PAR ACTION (ACTIONS INCONTOURNABLES ET IMPORTANTES) :

Thématique	Libellé d'action	2026	2027	2028	Total temps agent par action 2026-2028 (en jours)	Pourcentage ETP (base : 1 607 heures annuelles)
Doter le territoire d'une image de vitalité économique et touristique	DE.1. Concevoir et diffuser des outils de promotion et de marketing territorial y compris à l'échelle supra-territoriale, de manière à renforcer son attractivité économique et touristique	24	24	24	72	0,10
Agir pour le développement de nouvelles entreprises et de nouvelles filières	DE.4. Renforcer la capacité du territoire à accueillir et à accompagner des projets d'entrepreneuriat et de création d'entreprises	116	116	116	348	0,51
Agir pour le développement de nouvelles entreprises et de nouvelles filières	DE.5. Lancer une campagne de prospection de projets exogènes	18	12	12	42	0,06
Développer une complémentarité et des coopérations économiques avec les territoires limitrophes	DE.6. Explorer les possibilités de coopération avec les territoires voisins afin d'éviter/limiter les risques de concurrence et favoriser la complémentarité	0	0	0	0	0,00
Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques	S.1. Renforcer l'animation économique et les rencontres entre les entreprises à une échelle locale	24	24	24	72	0,10
Optimiser l'existant	F.1. Sensibiliser et accompagner les propriétaires et occupants des bâtiments à usage économique au sujet de la densification/intensification en prenant en compte le temps nécessaire et les difficultés pour mobiliser ces gisements	40	30	30	100	0,15
Développer une offre d'accueil nouvelle	F.2. Permettre le développement des entreprises situées hors bourg, pour permettre leur développement tout en restant autant que possible sur les mêmes communes	48	48	48	144	0,21
Développer une offre d'accueil nouvelle	F.3. Développer des petits pôles d'activités communales (artisanat et/ou tertiaire) en renouvellement urbain dans les bourgs	35	12	12	59	0,09
Développer une offre d'accueil nouvelle	F.4. Développer une offre d'accueil (foncier/immobilier) équilibrée et différenciée, prenant appui sur les axes structurants (A11 - D323 et voie ferrée d'une part; D357 et D301 d'autre part)	45	10	10	65	0,09
Mettre en place une politique foncière dédiée aux activités économiques (DPU, emplacements réservés, ...)	F.5. Doter l'intercommunalité des moyens techniques et financiers pour assurer la maîtrise foncière	10	10	10	30	0,04
Structurer un parcours vers l'insertion professionnelle, coordonner et soutenir les initiatives en faveur de l'emploi	Actions CLPE	12	12	12	36	0,05
SOMME		372	298	298	968	1,41
SOMME PAR ANNEE en % ETP		1,71	1,37	1,37		

	2026				2027				2028				URB			TOTAUX	
	S1		S2		S1		S2		S1		S2		2026	207	208	DEV	URB
	DEV	URB	DEV	URB	DEV	URB	DEV	URB	DEV	URB	DEV	URB					
SOMME	128	76	109,5	58,5	105	44	105	44	105	44	105	44	134,5	88	88	657,5	310,5
SOMME PAR ANNEE en nombre de jours.homme	372				298				298								
ETP nécessaires par semestre	1,17	0,70	1,00	0,54	0,96	0,40	0,96	0,40	0,96	0,40	0,96	0,40	1,23	0,81	0,81		
SOMME PAR ANNEE en % ETP	1,71				1,37				1,37								
Ressources humaines existantes	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1				1,00	0,10
Ressource humaine nécessaire en plus des ETP existants	0,17	0,60	0,00	0,44	-0,04	0,30	-0,04	0,30	-0,04	0,30	-0,04	0,30				0,01	0,37
SOMME JOURS ACTIONS FONCIER	28,0	76,0	15,5	58,5	11,0	44,0	11,0	44,0	11,0	44,0	11,0	44,0					
ETP nécessaire par semestre	0,26	0,70	0,14	0,54	0,10	0,40	0,10	0,40	0,10	0,40	0,10	0,40					

Ressources humaines existantes :

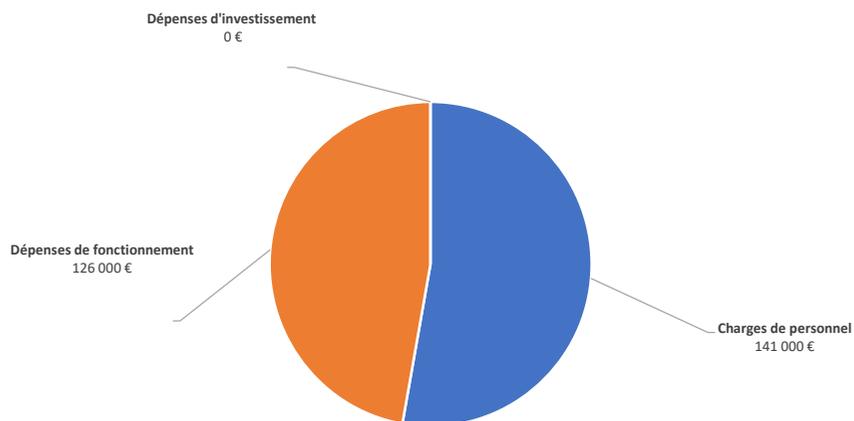
- 1 ETP en développement économique
- 0,1 ETP en urbanisme affecté au développement économique

Résultats :

- **L'effectif actuel en développement économique permet d'accomplir les actions « incontournables et importantes » du plan d'action**
- **En revanche, l'effectif actuel en urbanisme ne permettra pas la mise en œuvre des actions sur le foncier. Il manque pour cela environ 0,4 ETP.**

EN SYNTHÈSE POUR LES ACTIONS NON PRIORITAIRES :

Décomposition du coût global du programme d'actions à 3 ans (euros TTC)



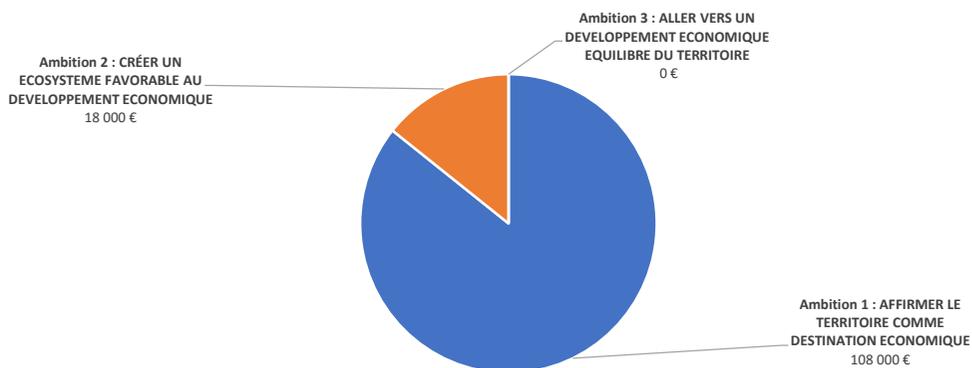
☐ Un programme d'actions (actions non prioritaires) estimé à **267 000€ TTC sur 3 ans** dont :

- **52,8%** en dépenses de **fonctionnement** (études, animations...)
- **47,2%** de **charges de personnel**

Ventilation des dépenses (hors charges de personnel) :

	Total des dépenses externes de fonctionnement à 3 ans	Total des dépenses externes d'investissement à 3 ans	Total des dépenses externes à 3 ans	
Ambition 1 : AFFIRMER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION ECONOMIQUE	108 000€	0 €	108 000 €	86%
Ambition 2 : CRÉER UN ECOSYSTEME FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	18 000 €	0 €	18 000 €	14%
Ambition 3 : ALLER VERS UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EQUILIBRE DU TERRITOIRE	0 €	0 €	0 €	0%
Total en euros HT	126 000 €	0 €	126 000 €	100%

Répartition du total à 3 ans des dépenses (de fonctionnement et d'investissement) par axe



TEMPS ESTIME PAR AGENT ET PAR ACTION (ACTIONS NON PRIORITAIRES) :

Thématique	Libellé d'action	2026	2027	2028	Total temps agent par action 2026-2028 (en jours)	Pourcentage ETP (base : 1 607 heures annuelles)
Renforcer les filières clés du territoire	DE.2. Ancrer les filières de production spécifiques au territoire à partir des entreprises "pépites" du territoire (transformation agroalimentaire, maroquinerie de luxe, bois et papier, ...) et renforcer l'économie présenteielle et non délocalisable (services à la personne, secteur médico-social, silver économie, ESS)	48	48	48	144	0,21
Renforcer les filières clés du territoire	DE.3. Initier une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)	116	116	116	348	0,51
Favoriser la mise en réseau des acteurs écoomiques	S.2. Favoriser le développement de synergies inter-entreprises (client-fournisseur, coopération, groupement de compétences, ...)	24	24	24	72	0,10
SOMME		188	188	188	564	0,82
SOMME PAR ANNEE en % ETP		0,86	0,86	0,86		

	2026				2027				2028				TOTAUX	
	S1		S2		S1		S2		S1		S2		DEV	URB
	DEV	URB												
SOMME	94	0	94	0	94	0	94	0	94	0	94	0	564	0
SOMME PAR ANNEE en nombre de jours.homme	188				188				188					
ETP nécessaires par semestre	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00		
SOMME PAR ANNEE en % ETP	0,86				0,86				0,86					
Ressources humaines existantes	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Ressource humaine nécessaire (en plus des ETP existants)	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00

Ressources humaines existantes :

- 1 ETP en développement économique mais intégralement affecté aux actions « incontournables et importantes »
- 0,1 ETP en urbanisme affecté au développement économique mais intégralement affecté aux actions « incontournables et importantes »

Résultats :

- **L'effectif actuel en développement économique ne permet pas d'accomplir les actions « non prioritaires » du plan d'action. Il manquerait pour cela environ 0,5 ETP.**
- **L'effectif actuel en urbanisme n'est pas concerné par ces actions.**

